

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000902-185

**COUR SUPÉRIEURE**  
**(Chambre des actions collectives)**

---

**PIERRE-OLIVIER FORTIER**

Demandeur-représentant

– et –

**TOUTES LES PERSONNES RESIDANT AU QUEBEC QUI ONT, A TITRE D’USAGERS, FOURNI DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS A ÜBER COLLECTES, DETENUS, CONSERVES ET UTILISES PAR ÜBER ET COMMUNIQUEES ET/OU RENDUS ACCESSIBLES DE FAÇON NON AUTORISEE A UN TIERS, ET CE, EN DATE D’OCTOBRE 2016**

Le sous-groupe d’usagers / Demandeurs

– et –

**TOUTES LES PERSONNES RESIDANT AU QUEBEC QUI ONT, A TITRE DE CHAUFFEURS, FOURNI DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS A ÜBER COLLECTES, DETENUS, CONSERVES ET UTILISES PAR ÜBER ET COMMUNIQUEES ET/OU RENDUS ACCESSIBLES DE FAÇON NON AUTORISEE A UN TIERS, ET CE, EN DATE D’OCTOBRE 2016**

Le sous-groupe de chauffeurs / Demandeurs

c.

**UBER CANADA INC.**

– et – **UBER TECHNOLOGIES INC.**

– et – **UBER B.V.**

– et – **RASIER OPERATIONS B.V.**

– et – **UBER PORTIER B.V.**

Défenderesses

---

**PREMIÈRE DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI D'INSCRIPTION POUR  
ENQUÊTE ET AUDITION DE LA PARTIE DEMANDERESSE**

(Art. 158 al. 1 par. 7 et art. 173 C.p.c.)

---

**À L'HONORABLE FRÉDÉRIC PÉRODEAU J.C.S. ASSIGNÉ À LA PRÉSENTE  
ACTION COLLECTIVE, LA PARTIE DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le 28 septembre 2021, la Cour a autorisé l'institution de l'action collective pour le compte des membres décrits dans les deux sous-groupes mentionnés en titre, tel qu'il appert du dossier de la Cour.
2. Le 22 décembre 2021, le demandeur a déposé une Demande introductive d'instance, tel qu'il appert du dossier de la Cour.
3. Le 7 mars 2022, la partie demanderesse a complété la signification de la Demande introductive d'instance modifiée (la « **Demande** ») à la défenderesse Uber Canada Inc., tel qu'il appert de l'affidavit de signification, **Pièce R-1**.
4. Ainsi, le délai pour l'inscription pour enquête et audition expirera le 7 septembre 2022.
5. Le 29 avril 2022, les avocats des défenderesses ont notifié leur Réponse à l'assignation.
6. Parallèlement à la modification de la Demande introductive d'instance et sa signification, les parties ont négocié le contenu des avis aux membres, lesquels ont été approuvés par l'Honorable Gary D. D. Morrison j.c.s., le 10 mai 2022, tel qu'il appert du dossier de la Cour.
7. Depuis, le dossier a progressé par la mise en œuvre des conclusions du jugement de l'Honorable Gary D. D. Morrison du 10 mai 2022, dont l'envoi initial de l'avis aux membres le 27 mai 2022 (l'« **Avis initial** »).
8. Le 13 juin 2022, les avocats des défenderesses ont transmis le rapport de distribution de l'Avis initial à l'Honorable Gary D. D. Morrison, ainsi qu'aux avocats de la partie demanderesse.
9. Le 21 juin 2022, l'Honorable Gary D. D. Morrison a demandé aux avocats des défenderesses des explications sur les raisons pour lesquelles le taux d'échec de distribution de 20% devrait être considéré comme acceptable par la Cour et s'il existait d'autres options pour contacter les quelque 28 500 membres potentiels qui n'avaient pas reçu l'Avis initial.

10. Le 30 juin 2022, les avocats des défenderesses ont fourni les explications demandées par l'Honorable Gary D. D. Morrison, proposant un envoi additionnel aux membres qui n'avaient pas été joints par l'Avis initial (l'« **Avis additionnel** »).
11. Le même jour, l'Honorable Gary D. D. Morrison autorisait l'Avis additionnel aux quelque 28 500 membres potentiels.
12. Le 23 août 2022, l'Avis additionnel a été transmis aux membres visés.
13. La date d'exclusion des membres suite à l'Avis additionnel sera donc le 22 septembre 2022.
14. Par la suite, les parties seront en mesure d'établir les prochaines étapes et de les consigner dans un protocole de l'instance, à être déposé au dossier de la Cour.
15. Ainsi, il est de l'intérêt des parties qu'une prolongation du délai d'inscription pour enquête et audition soit accordée et que le délai pour la mise en état du dossier soit prolongé de **neuf (9) mois, soit jusqu'au 7 juin 2023**.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR DE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande de prolongation de délai pour la mise en état du dossier et le dépôt de la demande d'inscription pour instruction et jugement;

**PROLONGER** le délai pour la mise en état du dossier et le dépôt de la demande d'inscription pour instruction et jugement jusqu'au 7 juin 2023;

**LE TOUT**, sans frais sauf en cas de contestation.

**MONTRÉAL**, le 29 août 2022

*Woods s.e.n.c.r.l./LLP*

**WOODS S.E.N.C.R.L.**

Avocats de Pierre-Olivier Fortier

Demandeur-représentant

**Me Bogdan-Alexandru Dobrota / Me Ioana  
Jurca / Me Carolan Villeneuve**

2000, avenue McGill College, bureau 1700

Montréal (Québec) H3A 3H3

Tél. : 514 982-4545 | Téléc. : 514 284-2046

Courriels : [notification@woods.qc.ca](mailto:notification@woods.qc.ca)

[adobrota@woods.qc.ca](mailto:adobrota@woods.qc.ca)

[ijurca@woods.qc.ca](mailto:ijurca@woods.qc.ca)

[cwilleneuve@woods.qc.ca](mailto:cwilleneuve@woods.qc.ca)

---

---

## DÉCLARATION SOUS SERMENT

---

---

Je soussignée, Carolan Villeneuve, avocate, exerçant ma profession auprès du cabinet Woods s.e.n.c.r.l., au 2000, avenue McGill College, bureau 1700, dans les ville et district de Montréal, province de Québec, H3A 3H3, déclare sous serment ce qui suit :

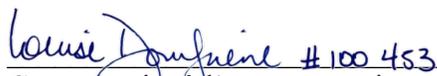
1. Je suis l'une des avocats de la partie demanderesse dans la présente instance;
2. Tous les faits allégués dans la présente Demande de prolongation du délai d'inscription pour enquête et audition de la partie demanderesse sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 29 août 2022



Me Carolan Villeneuve

Serment prêté devant moi par moyen  
technologique, le 29 août 2022

  
Commissaire à l'assermentation

---

---

## AVIS DE PRÉSENTATION CIVILE

---

---

### 1. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

**PRENEZ AVIS** que la *Première demande de prolongation de délai de la partie demanderesse* sera présentée en division de pratique de la Chambre civile de la Cour supérieure, en une salle à être déterminée au palais de justice de Montréal, situé au 1 Rue Notre-Dame Est, Montréal, à une date et heure à être déterminées, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu.

### 2. COMMENT JOINDRE L'APPEL DU RÔLE DE PRATIQUE VIRTUEL

Les coordonnées pour vous joindre à l'appel du rôle virtuel de la salle 2.16 sont les suivantes :

a) **par l'outil Teams** : en cliquant sur le lien correspondant à la salle 2.16 disponible [ici](#)<sup>1</sup>.

Vous devrez alors inscrire votre nom et cliquez sur « Rejoindre maintenant ». Afin de faciliter le déroulement et l'identification des participants, nous vous invitons à inscrire votre nom de la façon suivante :

Les avocats : Me Prénom, Nom (le nom de la partie représentée)

Les parties non représentées par avocat : Prénom, Nom (précisez : demandeur(esse), défendeur(esse) ou autre)

Pour les personnes qui assistent à une audience publique : se limiter à inscrire la mention « public »

b) **par téléphone** :

Canada (Numéro gratuit) : (833) 450-1741

Canada, Québec (Numéro payant) : +1 581-319-2194

ID de conférence : 470 980 973#

c) **par vidéoconférence** : [teams@teams.justice.gouv.qc.ca](mailto:teams@teams.justice.gouv.qc.ca)

ID de la conférence VTC : 1197347661

d) **en personne**, si et seulement si vous n'avez pas accès aux autres moyens précités.

---

<sup>1</sup> Les Liens TEAMS pour rejoindre les salles du Palais de justice de Montréal en matière commerciale, civile et familiale sont publiés sous la rubrique *Audiences virtuelles* disponible sur le site Internet de la Cour supérieure à l'adresse suivante : <https://coursuperieureduquebec.ca/roles-de-la-cour/audiences-virtuelles>.

### 3. DÉFAUT DE PARTICIPER À L'APPEL DU RÔLE DE PRATIQUE

**PRENEZ AVIS** qu'à défaut par vous de participer à l'appel du rôle, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous, sans autre avis ni délai.

### 4. OBLIGATIONS

#### 4.1 La collaboration

**PRENEZ AVIS** que vous avez l'obligation de coopérer avec l'autre partie, notamment en vous informant mutuellement, en tout temps, des faits et des éléments susceptibles de favoriser un débat loyal et en vous assurant de préserver les éléments de preuve pertinents (*Code de procédure civile*, art. 20).

#### 4.2 Mode de prévention et de règlement des différends

**PRENEZ AVIS** que vous devez, avant de vous adresser au Tribunal, considérer le recours aux modes privés de prévention et de règlement de votre différend qui sont la négociation entre les parties de même que la médiation ou l'arbitrage, pour lesquels les parties font appel à l'assistance d'un tiers (*Code de procédure civile*, art. 1 et 2).

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

**MONTRÉAL**, le 29 août 2022

*Woods s.e.n.c.r.l./U/P*

**WOODS S.E.N.C.R.L.**

Avocats de Pierre-Olivier Fortier

Demandeur-représentant

**Me Bogdan-Alexandru Dobrota / Me Ioana  
Jurca / Me Carolan Villeneuve**

2000, avenue McGill College, bureau 1700

Montréal (Québec) H3A 3H3

Tél. : 514 982-4545 | Téléc. : 514 284-2046

Courriels : [notification@woods.qc.ca](mailto:notification@woods.qc.ca)

[adobrota@woods.qc.ca](mailto:adobrota@woods.qc.ca)

[jjurca@woods.qc.ca](mailto:jjurca@woods.qc.ca)

[cwilleneuve@woods.qc.ca](mailto:cwilleneuve@woods.qc.ca)

PIÈCE R-1

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTREAL  
N° : 500-06-000902-185

COUR SUPERIEURE  
(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)

PIERRE-OLIVIER FORTIER

Demandeur- Representant

-et-

TOUTES LES PERSONNES RESIDANT AU QUÉBEC QUI ONT, A TITRE D'USAGERS, FOURNI DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS A UBER COLLECTES, DETENUS, CONSERVES ET UTILISES PAR UBER ET COMMUNIQUEES ET/OU RENDUS ACCESSIBLES DE FACON NON AUTORISEE A UN TIERS, ET CE, EN DATE D'OCTOBRE 2016

Le sous-groupe d'utilisateur/Demandeurs

-et-

TOUTES LES PERSONNES RESIDANT AU QUÉBEC QUI ONT, A TITRE DE CHAUFFEURS, FOURNI DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS A UBER COLLECTES, DETENUS, CONSERVES ET UTILISES PAR UBER ET COMMUNIQUEES ET/OU RENDUS ACCESSIBLES DE FACON NON-AUTORISEE A UN TIERS, ET CE, EN DATE D'OCTOBRE 2016

Le sous-groupe de chauffeurs/Demandeurs

-c-

UBER CANADA INC. ET AL

Defenderesses

## **AFFIDAVIT OF SERVICE**

I, **KAREN SORRENTI**, a Process Server, having my office in the City of Waterdown, in the Province of Ontario, **MAKE OATH AND SAY:**

1. I am over 18 years old and not a party to this action.
2. I did on March 7, 2022 at 10:45 a.m., serve a copy of a DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE MODIFIÉE (Art. 100, 141-141 et 583 du Code de procédure civile), AVIS D'ASSIGNATION (Art. 145 et suivants C.p.c.) & DEMANDE PRINCIPALE upon Uber

Canada Inc., one of the Defendants in this action, therein named, by speaking to and leaving the same thereof with Raymond Chow, Courier Delivery Clerk, a person appearing in care and in control and/or management and authorized to accept service of legal process on behalf of the company, at its said place of business located at 66 Wellington Street West, TD Bank Tower, 49th Floor, Toronto ON M5K 1A0.

3. I was able to identify the individual by means of verbal acknowledgment.

SWORN TO BEFORE ME at the  
City of Toronto, in the Province of Ontario  
on March 10, 2022



\_\_\_\_\_  
A Commissioner for Taking Affidavits, etc.

AND I HAVE SIGNED,



\_\_\_\_\_  
KAREN SORRENTI

*MICHAEL JAMES CARR, a Commissioner, etc.,  
Province of Ontario, for Hamilton-Toronto  
Area Process Serving Inc., and for Process  
Serving only.  
Expires November 28, 2024.*

N° : 500-06-000902-185  
(Chambre des actions collectives)

---

**COUR SUPÉRIEURE  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**Pierre-Olivier Fortier**

Demandeur-représentant

– et –

Toutes les personnes résidant au Québec qui ont, à titre d'usagers, fourni des renseignements personnels à Uber collectés, détenus, conservés et utilisés par Uber et communiqués et/ou rendus accessibles de façon non autorisée à un tiers, et ce, en date d'octobre 2016

Le sous-groupe d'usagers / Demandeurs

– et –

Toutes les personnes résidant au Québec qui ont, à titre de chauffeurs, fourni des renseignements personnels à Uber collectés, détenus, conservés et utilisés par Uber et communiqués et/ou rendus accessibles de façon non autorisée à un tiers, et ce, en date d'octobre 2016

Le sous-groupe de chauffeurs / Demandeurs

c.

**UBER CANADA INC.,**

– et – **UBER TECHNOLOGIES INC.,**

– et – **UBER B.V.,**

– et – **RASIER OPERATIONS B.V.,**

– et – **UBER PORTIER B.V.,**

Défenderesses

---

**PREMIÈRE DEMANDE DE PROLONGATION  
DE DÉLAI ET PIÈCE R-1**

Nature : Action collective

Montant en litige : 10 000 000 \$

---

**ORIGINAL**

---

Me Ioana Jurca / Me Carolan Villeneuve / Me Bogdan-Alexandru Dobrota  
Dossier n° : 6235-1

**Woods s.e.n.c.r.l. Avocats**

2000, av. McGill College, bureau 170099

Montréal (Québec) H3A 3H3

T 514 982-4545 F 514 284-2046

Notification : [notification@woods.qc.ca](mailto:notification@woods.qc.ca)

Code BW 0208

